

Assurance responsabilité professionnelle

Evolution du contrat groupe COVEA RISKS N° 113 520 312

Le contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle, mis en place par le CNCEJ le 1er janvier 2010, arrive au terme de sa cinquième année.

1. État des lieux :

- Lors du premier comité paritaire, au printemps 2010, la situation de souscription était la suivante : **36 compagnies** adhéraient au contrat groupe pour **un total de 3460 experts**.
- à ce jour c'est :
68 compagnies (sur un total de 76) qui participent au contrat groupe national.
5 650 experts (sur 10 000) sont assurés pour des montants de garantie allant de 2 000 000 € à 27 000 000 €.
- **872 sinistres ont été déclarés** sur 59 mois dont **3** avec des mises en cause supérieures à **4 000 000 €** et **2** à **8 000 000 €**.

Durant cette période quinquennale, le comité paritaire CNCEJ/Assureurs a recueilli des informations essentielles sur la sinistralité des Experts . Le suivi et l'analyse de ces informations ont permis d'apprécier la qualité de service apportée par notre courtier SophiAssur.

A la demande de Gérard Petitjean, au printemps 2014, le président Marc TACCOEN a reconduit notre mandataire afin de piloter les négociations dans le cadre du renouvellement du contrat au 1er janvier 2015.

2. Les négociations

L'équipe de négociateurs, (composée des représentants de SophiAssur, du président du Comité Paritaire-et du docteur Michel CHANZY) a présenté au bureau national lors des réunions des 13 mai et 9 septembre 2014, les résultats techniques et statistiques relevés sur la période 2010-2013, ainsi que les diverses propositions de renouvellement.

3. Les propositions de renouvellement

❖ L'analyse de ces données a conduit aux constatations suivantes :

- Le nombre total de sinistres déclarés par exercice reste stable (moyenne de 175 par an).
- Le ratio Sinistre / Prime s'est dégradé sur la période mais la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est maîtrisée avec nombre moyen de sinistres limité en moyenne à 42 par an.

L'organisation de la défense autour du comité paritaire avec le concours de Me Patrick De FONBRESSIN permet de contenir les résultats.

- Par contre les frais de défense en cas de contestations d'honoraires représentent une charge importante et croissante qui déséquilibre les résultats du contrat. La charge sinistre induite devient donc supérieure à celle de la Responsabilité Civile.

Fort de ce constat, le Bureau a souhaité une analyse encore plus approfondie de cette garantie Contestation d'honoraires, celle-ci ayant une influence importante sur le ratio Sinistre / Prime.

Au vu des résultats de cette analyse, SophiAssur a négocié avec les assureurs plusieurs propositions de renouvellement, qui ont été présentées au bureau du 9 septembre puis au Conseil d'administration le 10 septembre 2014.

❖ **Le choix du conseil s'est porté sur l'option de renouvellement suivante,** privilégiant :

- **Une amélioration des garanties** avec notamment l'augmentation des capitaux couverts en Responsabilité civile professionnelle (garantie de base) portés à 2.500.000 € au lieu de 2.000.000 €.
- **Une stabilité tarifaire :**
 - Les primes concernant les missions judiciaires sont inchangées.
 - Les primes concernant les missions extra-judiciaires sont fixées à 250 €
 - **Les primes des garanties de 2^{ème} ligne** (Activités judiciaires et extra-judiciaires) **sont réduites de 3 % ou de 5 % selon** les options.
- L'instauration **d'un seuil d'intervention** ,pour la prise en charge des frais de défense en cas de contestation des Honoraires , d'un seuil fixé à 5.000 € (correspondant à la demande de rémunération note d'honoraires TTC frais inclus).
- Ce seuil d'intervention concerne uniquement les experts intervenant dans les secteurs **C (Construction) / D (Economie – Finance) et E (Industrie)** de la nomenclature.

Ces dispositions qui vous sont présentées aujourd'hui en Assemblée Générales feront l'objet d'une communication du courtier auprès des compagnies et des experts assurés.

SophiAssur est à votre disposition pour tout complément d'information.